

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

### **DELIBERATION N° DEL029-22**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 8 avril 2022 s'est réuni dans la salle des Fêtes en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, A. HUBERT, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY et MM. E. BEVILLARD, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, D. QUENARD, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 14 avril 2022)  
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 14 avril 2022)  
M<sup>me</sup> LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 12 avril 2022)  
M<sup>me</sup> DE LOUBENS Justine (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 14 avril)  
M<sup>me</sup> MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 12 avril 2022)  
M<sup>me</sup> VINCENT Yvette (pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 13 avril 2022)  
M. YAMOUNI Mahfoud (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 14 avril 2022)

Madame Meg-Anne JANSER et Monsieur Jean PAVAN ont été élus secrétaires de séance.

### **OBJET : Affectation définitive du résultat 2021.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En référence à la nomenclature M14, applicable aux communes de plus de 3 500 habitants, le conseil municipal a constaté à l'issue de son examen du compte administratif 2021 les résultats définitifs de l'exercice 2021 comme suit :

○ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture 2021 : 3 613 266,18 €

○ **Section d'investissement**

Déficit de clôture 2021 : 638 252,09 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation définitive du résultat 2021 comme suit :

- intégration des restes à réaliser 2021 en dépenses d'investissement : 455 439,10 €,
- affectation de la somme de 1 093 691,19 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement » afin de couvrir les restes à réaliser,
- reprise en section de fonctionnement, au compte 002, du solde de l'excédent de clôture de 2021 soit 2 519 574,99 €,
- reprise en section d'investissement, au compte 001, du déficit de clôture de 2021 soit 638 252,09 €.

Sur le budget primitif 2022 :

- en section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 11 459 838,99 €.
- en section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 4 867 855,18 €.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 24 voix pour et 5 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 14 avril 2022.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Verri".

Pierre VERRI.